

COMMUNE DE HORBOURG-WIHR

PROCÈS-VERBAL DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2011

sous la présidence de Monsieur Robert BLATZ, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. Robert BLATZ, Maire

MM. Bernard SULZER, Clément LINCKS, Hellmut MUSCH, Michel STOCKY, Auguste KAUTZMANN, Guy LACROIX, Alain ROUILLON, Denis DAGON, Philippe ROGALA, Jacques PARMENTIER, Pierre OBERLIN

Mmes Nicole SCHAEDELE, Annie BOESCHLIN, Annick PENSARINI, Véronique LAFON-MARQUET, Christine FLESCHE, Doris STEINER, Christelle MEYER, Marianne DETAPPE, Marie-Madeleine EHRHARDT, Annette JAEGLE

Mlle Denise RIETSCH

Excusée sans procuration : Mme Rachel POIREY

Procurations :

Mme Corinne DEISS a donné procuration à M. Robert BLATZ

M. Adnen GASMI a donné procuration à M. Clément LINCKS

Mme Geneviève SUTTER a donné procuration à M. Michel STOCKY (durant son absence)

M. Daniel OBERLIN a donné procuration à Mme Annie BOESCHLIN

M. Philippe KLINGER a donné procuration à Mme Christelle MEYER

Secrétaire de séance : M. Clément LINCKS, Adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Clément LINCKS, Adjoint, présente les précisions de M. Patrick KIESELE, chargé des archives communales aux Archives départementales du Haut-Rhin, portant sur la tenue des arrêtés et des délibérations, comme suit :

⇒ ARRÊTÉS DU MAIRE

- le numéro de l'arrêté est à récupérer dans le serveur sous « Arrêtés nouvelle numérotation »
- pas de pagination mais une cotation sera faite en fin d'année (voir nouveau tableau)
- respect des marges de 2,5 cm
- à imprimer sur papier ISO9706 avec entête mairie
- durant l'année et avant reliure, les arrêtés sont classés dans deux reliures provisoires :
 - arrêtés du personnel
 - arrêtés divers (police municipale, sapeurs-pompiers, divers...).

⇒ RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL

- si une personne a procuration pour une séance de Conseil, celle-ci doit signer 2 FOIS lors de l'approbation du rapport de cette même séance qui a donc lieu le mois suivant :
 - pour elle-même
 - et dans la case de la personne dont elle a eu procuration.
- Les personnes absentes, excusées ou celles qui ont donné procuration ne signent pas lors de l'approbation du rapport de cette séance qui a donc lieu le mois suivant.
- Si une personne n'est pas présente pour signer l'approbation du rapport du Conseil où elle était présente, celle-ci pourra signer à la séance suivante mais seulement dans un délai de six mois.
- Si une personne ne veut pas signer, elle peut refuser mais marque dans la case « a refusé de signer » et le maire signe dans la case à côté pour accepter le refus.
- A la fin de la séance ou le lendemain matin, M. le Maire doit parapher chaque feuille recto-verso en bas de page, à gauche, mais SOUS le texte et NON dans la marge, mais il n'a pas besoin de parapher les deux pages où se trouvent les signatures.

Puis M. Robert BLATZ, Maire, aborde l'ordre du jour comme suit.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 février 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des finances du 7 février 2011
4. Rapport de la commission des finances du 7 mars 2011
5. Examen du compte administratif 2010
6. Affectation des résultats de 2010
7. Choix des taux d'imposition pour 2011
8. Approbation du budget 2011
9. Réalisation d'une ligne de trésorerie
10. Arrêté du P.L.U. révisé
11. Cession d'immeubles
12. Divers.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

M. Robert BLATZ, Maire, soumet à l'approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 février 2011.

Le Conseil, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité -

- le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 février 2011.

POINT 2 – COMMUNICATIONS

2.1. – Remerciements :

- La prévention Routière exprime sa gratitude au Conseil pour la subvention de 411 € au titre des années 2008-2009 et 2010.
- L'APALIB remercie pour la subvention de 4 850 € votée au titre de 2011.
- M. Robert BLATZ, Maire, fait part des remerciements reçus des personnes âgées ou autres jubilaires pour l'arrangement floral adressé à l'occasion d'un anniversaire ou d'une hospitalisation.

2.2. – Planning :

Le planning des réunions à venir est communiqué en annexe aux élus.

2.3. – Formation :

L'association des Maires du Haut-Rhin invite les élus à une séance de formation sur le thème « la réforme des documents d'urbanisme issue des lois Grenelle ». Elle aura lieu le samedi 9 avril 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 à Soultz.

POINT 3 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ÉLARGIE DU 7 FÉVRIER 2011

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, fait état de la Commission des finances élargie au Conseil Municipal qui s'est réunie le lundi 7 février 2011. Cette réunion était destinée à l'information des élus, notamment sur la composition et le contenu des comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POINT 4 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 7 MARS 2011

M. Clément LINCKS, Adjoint, présente le rapport de la Commission des finances réunie le 7 mars 2011 pour examiner les propositions soumises au Conseil Municipal lors de la présente séance.

Avant d'aborder les différents points, M. Philippe ROGALA relève l'erreur dans le rapport où il y a lieu de lire dans le paragraphe 2 –Affectation des résultats-, le montant de 2 006 614,41€ et non 2 066 614,41€.

POINT 5 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2010

Le rapporteur relève les particularités du compte administratif. Celui-ci prend en compte les charges et les produits rattachés pour 2010 qui seront payés en février et mars 2011. Il inclut également les opérations comptables effectuées jusqu'au 31 janvier 2011 qui se rapportent à 2010, tant en fonctionnement qu'en investissement, sauf les intérêts courus non échus (ICNE) pour lesquels le Conseil n'avait pas l'occasion d'inscrire les crédits nécessaires.

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, rappelle que le budget est voté par chapitre.

Les élus ont eu communication d'un document retraçant les données du compte administratif dans sa globalité.

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, se réfère encore au rapport de la Trésorerie et aux autorisations spéciales accordées par la Préfecture qui ont permis, en particulier, de ne pas réaliser d'emprunt fin 2010.

Il note encore le remboursement du solde d'un emprunt à l'article 276-351 de 16 663 € provenant du transfert du service d'assainissement à la C.A.C. lors de la création de cette dernière.

Le compte administratif retrace aussi :

- les emprunts garantis par la commune,
- les subventions versées,
- l'état du personnel,
- les variations du patrimoine, etc...

Enfin, le compte administratif 2010 se solde comme ci-dessous.

M. Robert BLATZ, Maire, quitte la séance.

Le Conseil, réuni sous la présidence de Melle Denise RIETSCH, 1^{ère} Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui constituent le compte administratif 2010 dressé par M. Robert BLATZ, Maire, délibère sur ce dernier et

- à l'unanimité -

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif après que M. Robert BLATZ, Maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
Exécution 2010	3 616 895,47	2 744 708,17
<i>déficit reporté</i>	-	302 797,20
Restes à réaliser	-	330 000,00
TOTAL	3 616 895,47	3 377 505,37
RECETTES		
Exécution 2010	4 456 691,47	1 570 734,37
<i>déficit reporté</i>	1 166 818,41	-
Restes à réaliser	-	128 000,00
TOTAL	5 623 509,88	1 698 734,37
RÉSULTAT	2 006 614,41	- 1 678 771,00
SOLDE GLOBAL DE CLÔTURE		327 843,41

2. **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. **PRÉCISE** que le compte administratif de l'exercice 2010 est en tous points conformes au compte de gestion dressé par le Trésorier Principal Municipal ;
4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 6 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil, après avoir approuvé le compte administratif de 2010,

- **STATUE** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010 ;
- **CONSTATE** que le compte administratif présente un excédent :
 - de fonctionnement de 2 006 614,41 €
 - et un déficit d'investissement de 1 678 771,00 €.

Sur proposition de M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, le Conseil après délibération,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- d'affecter un montant de 1 678 771 € à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit constaté ;
- d'affecter le reliquat, soit une somme de 327 843,41 € au compte 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

M. Jacques PARMENTIER relève l'intérêt de ne pas avoir à réaliser d'emprunt en 2011.

POINT 7 – CHOIX DES TAUX D'IMPOSITION

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, indique que le budget primitif tient compte d'une hausse de 2 % des bases, hausse imposée par la Loi des Finances. Contrairement aux années précédentes, plusieurs inconnues marquent ce projet :

- nouvelles bases,
- dotation de l'Etat,
- informations récentes non prises en compte : incidence de la Loi SRU (logements sociaux manquants).

Sans réelle proposition de la Commission des finances du 7 mars 2011, le Maire, Robert BLATZ, suggère une hausse uniforme des taux de 1,5 %. Les communes de l'agglomération s'orientent vers une variation des taux de 1 % à 2 %.

M. Philippe ROGALA estime que la situation financière est difficile pour tous et particulièrement pour notre commune. A cela, deux raisons : une crise financière, économique et sociale qui n'est pas terminée et une dette abyssale de l'Etat que nous allons payer par la mise sous pression des collectivités. Cette pression, accentuée par la suppression de la taxe professionnelle, se traduit déjà par un gel de dotations en valeur de l'Etat. La C.A.C. et notre commune risquent d'être en difficulté.

Cette situation est encore plus critique pour la commune qui doit enfin sortir de cette ornière budgétaire.

Il entend bien les propositions de Mme Nicole SCHAEDELE qui suggère de reporter certaines dépenses, mais reporter n'est pas annuler le besoin et ne peut pas être considéré comme une solution budgétaire.

Il en est de même avec les propositions louables de Mme Marie-Madeleine EHRHARDT qui propose de faire des économies sur certains postes, économies insuffisantes au regard de la situation difficile de notre intercommunalité et des besoins communaux très importants en matière de voirie, d'équipement et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La raison et la responsabilité doivent s'imposer.

S'il est favorable à une hausse des taux de 1,5 %, il demande également le maintien de la rigueur budgétaire afin que cette hausse, toujours difficile, garde un sens.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE à l'unanimité -

moins 4 voix CONTRE

(Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, Mme Annette JAEGLE,
M. Jacques PARMENTIER, M. Pierre OBERLIN)

- le taux d'imposition de 2011 :

- à 13,40 % pour la taxe d'habitation,
- à 13,56 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- à 66,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ceux-ci résultent du tableau suivant :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/2010 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/2010 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/2010 (%)
Taxe d'habitation	6 114 900,00	2,00	13,44	1,50	821 842,56	3,53
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 461 080,00	2,00	13,56	1,50	740 522,45	3,53
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64 770,00	2,00	66,93	1,50	43 350,56	3,53
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL					1 605 715,57	3,53

POINT 8 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, présente le budget 2011 qui tient compte des demandes formulées par les différentes commissions et les services municipaux et qui a fait l'objet d'un examen approfondi par la Commission des finances.

Le projet présenté émane d'une coordination entre lui-même, M. Raymond MEYER, Directeur Général des Services, M. Stéphan KAUFFMANN, chargé de la comptabilité et Mme Denise BUHL.

Outre les estimations de la section de fonctionnement, celle de l'investissement prend en compte le financement des opérations en cours (rue de Normandie, CPI, la Poste, l'aménagement de l'ancien dépôt communal, la dette, etc...) ainsi que la recette particulière liée à la cession des 20 et 24, Grand rue.

M. Robert BLATZ, Maire, qualifie le choix difficile avec une faible marge.

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, au nom de son groupe, refuse toute hausse, même si le budget présenté est serré au niveau des dépenses de fonctionnement et réaliste au niveau des dépenses d'investissement.

Elle ne demande ni la suppression de l'indemnité du Maire, ni celle du repas des personnes âgées. Mais elle propose un réajustement des indemnités des adjoints qui sont calculées au taux maximum (pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants), or, la commune compte 5 160 habitants, et souhaite une réduction de 20 %, ce qui permettrait une économie de 16 000€ par an, soit l'équivalent d'un point d'augmentation des impôts locaux.

Enfin, elle demande de renégocier les contrats de maintenance.

M. Robert BLATZ, Maire, estime qu'il n'y a pas de honte à indemniser un adjoint qui travaille. Par ailleurs, il souhaite que la vente des terrains en zone d'activités favorise les finances communales.

Mme Geneviève SUTTER rejoint l'assemblée à 20 h 30.

M. Clément LINCKS, Adjoint, rappelle que Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, ancienne Adjointe de l'actuelle majorité, a renoncé à la hausse de son indemnité au passage à l'euro. Il note aussi que les contrats de maintenance sont systématiquement renégociés à leur échéance pour retenir l'offre la mieux-disante.

Il poursuit en relevant que l'incertitude des dotations de l'Etat fragilise certaines prévisions. Ainsi, la Commune vient d'apprendre que dans le cadre de la Loi SRU (logements sociaux), elle sera pénalisée de 34 946,73 €, à inscrire au compte 739-115 (en 014-Atténuation des Charges).

Puis M. Clément LINCKS, Adjoint, relate des valeurs marquantes :

- si vente des 20 et 24 Grand'Rue alors remboursement anticipé d'emprunt après étude,
- étude du PAVE,
- montant de la T.L.E., des mutations, de la vente du bâti estimée avec prudence.

Le choix d'un remboursement anticipé de la dette fera l'objet d'une étude globale de la dette en concertation avec les banques et la Commission des finances. Une telle décision n'interviendra pas avant fin 2011.

M. Philippe ROGALA qualifie de fidèle, le budget qui repose néanmoins sur la vente du patrimoine bâti.

Il juge utile de rappeler que la commune dispose, par ailleurs, de nombreuses ressources et d'atouts dont l'exploitation pourrait encore être améliorée. Ce rappel a un sens dans la défense des intérêts de HORBOURG-WIHR sur la scène financière et celle de l'intercommunalité.

Il déclare ne pas voir d'obstacle à voter ce budget fidèle à la réalité.

M. Jacques PARMENTIER reconnaît la rigueur et le sérieux du budget mais son groupe s'y opposera, jugeant que des économies restent possibles pour ne pas augmenter les taux, voire pouvoir les réduire. Il précise que le budget est réaliste.

M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, qualifie la situation financière de la commune comme non dramatique et que le budget a été préparé avec le même sérieux que par le passé.

En conclusion, le Conseil, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité -

moins 4 voix CONTRE

(Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, Mme Annette JAEGLE,
M. Jacques PARMENTIER, M. Pierre OBERLIN)

- le budget 2011 qui s'équilibre :

- en fonctionnement : 3 984 043,41 €
- en investissement : 3 442 337,68 €.

POINT 9 – RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Sur proposition de M. Clément LINCKS, Adjoint chargé des finances, le Conseil

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de lancer une consultation permettant la réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 €.

L'actuelle de 1 000 000 € vient à échéance courant avril 2011.

La ligne de trésorerie permettra de faire face aux éventuels besoins et manquements en cours d'exercice.

Le Maire, Robert BLATZ, est chargé de la signature de tous les actes relatifs à cette décision qui sera validée par l'offre la plus intéressante lors de la séance du 11 avril 2011.

M. Philippe ROGALA remarque que le législateur gagnerait à rendre plus transparente cette ligne de trésorerie, qui n'apparaît pas dans le bilan et qui s'apparente à un emprunt.

M. Jacques PARMENTIER demande quelques informations sur le fonctionnement : à son échéance, la ligne est à rembourser. Elle apparaît dans les comptes hors bilan et son montant peut apparaître comme supérieur à sa valeur de base si la Commune a fait appel aux crédits remboursés plusieurs fois.

M. Clément LINCKS, Adjoint, partage ces observations.

POINT 10 – ARRÊTÉ DU P.L.U. RÉVISÉ

M. Robert BLATZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 10 septembre 2007 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un débat a eu lieu le 10 novembre 2008 et le 8 février 2010 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

CONSIDÉRANT les débats des 14 septembre 2009 et 14 décembre 2009 portant sur le patrimoine bâti à préserver et les espaces boisés protégés ;

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

VU le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision, et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

VU la phase de concertation menée en mairie par l'ouverture d'un registre resté vierge et par l'exposition des panneaux du 10 septembre 2007 au 23 mars 2011 informant le public des évolutions du P.L.U. révisé ;

CONSIDÉRANT que la revue municipale diffusée dans tous les foyers a repris, comme la presse locale, les décisions du Conseil portant sur la révision générale du P.L.U. ;

CONSIDÉRANT que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Madeleine EHRHARDT estime que ni le règlement, ni le zonage du P.L.U. n'intègrent les dispositions réglementaires du P.P.R.I., que la zone Ne maintenue et le règlement y afférent, devant recevoir l'extension de la déchetterie, sont en contradiction avec le règlement de la zone bleue foncée, que cette zone est inconstructible sauf exceptions (travaux d'infrastructure publique) s'il n'existe aucune solution palliative, ce qui ne ressort pas de l'étude de la C.A.C. et qu'elle demande une définition de la hauteur de 8 m figurant dans le règlement de la zone Ne ;

CONSIDÉRANT que M. Robert BLATZ, Maire, estime cette intervention comme mal venue dans la mesure où par le passé, l'intervenante était favorable à ce choix. Il est vrai qu'elle siégeait alors avec la majorité ;

CONSIDÉRANT que M. Philippe ROGALA qui a refusé le P.L.U. approuvé le 15 juillet 2008 le considérant comme trop faible et comportant de nombreuses erreurs d'appréciation et d'incompatibilité, sources d'une nouvelle et immédiate révision générale, et qui constate que cette nouvelle révision générale a bien été tenue par M. le Maire qui s'y était engagé, considère que ce nouveau document d'urbanisme est à présent, acceptable mais modifiable ;

CONSIDÉRANT que le Maire, Robert BLATZ, rappelle qu'il s'agit d'arrêter le P.L.U. alors que toutes autres observations pourront se faire auprès du Commissaire-Enquêteur lors de l'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- à l'unanimité -

moins 4 voix CONTRE

(Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, Mme Annette JAEGLE,
M. Jacques PARMENTIER, M. Pierre OBERLIN)

- **ARRÊTE le projet du plan local d'urbanisme** en cours de révision de la commune de Horbourg-Wihr tel qu'il est annexé à la présente ;

- **PRÉCISE** que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

POINT 11 – CESSION D'IMMEUBLES

M. Robert BLATZ, Maire expose :

Lors de la séance du 10 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges portant sur les cessions des 20 et 24, Grand rue.

En particulier, les critères suivants ont été retenus :

- l'ouverture des offres sera effectuée par la Municipalité ;
- le choix se fera sur la base du prix mais aussi du projet urbanistique proposé sur le respect des documents soumis à la consultation.

Le contrôle de la légalité a fait quelques observations. Si cette phase de cette cession a tardé, c'est justement parce que la Commune attendait l'estimation de France Domaine demandée dès le 17 décembre 2010.

Cette estimation est à présent connue et fixe la valeur vénale :

- du 20, Grand rue à → 508 000 € le 31 janvier 2011
- du 24, Grand rue à → 535 000 € le 7 février 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et

- à l'unanimité -

- **CONFIRME** les termes du cahier des charges rappelés ci-dessus en particulier : choix du mieux-offrant par la Municipalité ;
- **PREND ACTE** des estimations établies par France Domaine ;
- **FAIT** le choix sur l'aspect financier en connaissance de l'estimation de France Domaine qui servira de référence ;
- **EXAMINERA** avant tout engagement, les conclusions de la Municipalité en validant les cessions et ses conditions.

M. Auguste KAUTZMANN estime que la lecture des observations de la Préfecture prête à interprétation.

M. Clément LINCKS, Adjoint, pense qu'il y a lieu d'acter les estimations.

POINT 12 – DIVERS

- Mme Annette JAEGLE fait état de certaines rumeurs concernant une éventuelle fermeture de l'école « Les Tilleuls ».
M. Robert BLATZ, Maire, se réfère à différents entretiens avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, ou avec la Directrice de l'école « Les Tilleuls » en particulier, pour ne pas s'avancer dans ce domaine.
- A la demande de M. Jacques PARMENTIER, M. Robert BLATZ, Maire, estime que la C.A.C. cédera les terrains de la zone d'activités entre 4 500 € et 5 000 €/are/H.T.
- Mme Marie-Madeleine EHRHARDT s'interroge sur le lieu de l'exercice de printemps des sapeurs-pompiers, lieu qui s'avère rester secret.
- Mme Nicole SCHAEDELE, Adjointe, Présidente du C.C.A.S., rappelle l'organisation de la « Journée du Cœur » le samedi 2 avril 2011 au C.P.I.
- M. Auguste KAUTZMANN signale la défaillance de l'éclairage public au croisement de la rue du Rhin avec la rue de Montbéliard.

Prochaine réunion le 11 avril 2011.

La séance est levée à 21 h 50.

TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 23 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 février 2011
2. Communications
3. Rapport de la commission des finances du 7 février 2011
4. Rapport de la commission des finances du 7 mars 2011
5. Examen du compte administratif 2010
6. Affectation des résultats de 2010
7. Choix des taux d'imposition pour 2011
8. Approbation du budget 2011
9. Réalisation d'une ligne de trésorerie
10. Arrêté du P.L.U. révisé
11. Cession d'immeubles
12. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BLATZ Robert	Maire		
RIETSCH Denise	1 ^{er} Adjoint		
SULZER Bernard	2 ^{ème} Adjoint		
SCHAEDELE Nicole	3 ^{ème} Adjoint		
LINCKS Clément	4 ^{ème} Adjoint		
DEISS Corinne	5 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à BLATZ Robert	
MUSCH Hellmut	6 ^{ème} Adjoint		
SUTTER Geneviève	7 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à STOCKY Michel jusqu'à 20h30 -----	
STOCKY Michel	8 ^{ème} Adjoint		
KAUTZMANN Auguste	Conseiller municipal		
BOESCHLIN Annie	Conseiller municipal		
LACROIX Guy	Conseiller municipal		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 23 mars 2011

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
PENSARINI Annick	Conseiller municipal		
OBERLIN Daniel	Conseiller municipal	Procuration donnée à BOESCHLIN Annie	
DAGON Denis	Conseiller municipal		
LAFON-MARQUET Véronique	Conseiller municipal		
FLESCHE Christine	Conseiller municipal		
STEINER Doris	Conseiller municipal		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal	Procuration donnée à MEYER Christelle	
POIREY Rachel	Conseiller municipal	Excusée	
MEYER Christelle	Conseiller municipal		
GASMI Adnen	Conseiller municipal	Procuration donnée à LINCKS Clément	
EHRHARDT Marie-Madeleine	Conseiller municipal		
ROGALA Philippe	Conseiller municipal		
DETAPPE Marianne	Conseiller municipal		
PARMENTIER Jacques	Conseiller municipal		
JAEGLE Annette	Conseiller municipal		
OBERLIN Pierre	Conseiller municipal		